

DEPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE  
**MAIRIE**  
**DE**

**FONTAINS** 

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mil Seize, le treize Avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 05 Avril 2016.

**Présents** : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - Mme Caroline PYDO – M. Bertrand AUBRY  
- Mme Karine SARTORI – M. Pierre MYTNIK – M. Franck CHEVALLIER  
– Mme Muriel DANDICOL

**Absente excusée** : Mme Aurore PREAUCHAT (Pouvoir à M. Didier BALDY)

**Absent** : M. Philippe BERTRAND

Secrétaire de séance : M. Denis GRUBER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Recrutement d'un ouvrier d'entretien des espaces verts auprès de Pôle Emploi

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

➤ Désignation d'un secrétaire de séance.

➤ Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Vu l'état de notification 1259 des taux d'imposition des taxes directes pour 2016 transmis à la commune par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. La taxe d'habitation de **19.36%**, la taxe foncière (bâti) de **20.20%**, la taxe foncière (non bâti) de **41.90%**, CFE (cotisation foncière des entreprises) en remplacement de taxe professionnelle de **15%**.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de demande de subvention reçues de l'ADMR Centre Brie de Nangis et du Foyer Rural de Fontains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix pour et 1 abstention, **décide** d'accorder la subvention de 100 € à l'ADMR Centre Brie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'accorder la subvention de 1 000€ au Foyer Rural Fontenois.

Sous conditions d'avoir transmis en mairie les comptes pour chaque association.

### RESTAURATION SCOLAIRE DE NANGIS

Les tarifs 2016 sont fixés par le Conseil Municipal de Nangis. Ils concernent la restauration scolaire de cette ville pour les enfants non domiciliés sur cette commune faisant partie du territoire de la Brie Nangissienne. Ils se détaillent comme suit : 1 enfant 8,45€ / 2 enfants 7,59€ / 3 enfants et plus 6,83€, ceci à compter du 01/01/2016,

Considérant qu'il convient de réévaluer la participation de la commune aux familles de Fontains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de maintenir la participation communale versée à la commune de Nangis,

**Fixe** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 la participation à :

2,60€ pour 1 enfant / 3,04€ pour 2 enfants / 3,36€ pour 3 enfants et plus,

pour les enfants de Fontains scolarisés à l'école maternelle ou primaire des Roches qui fréquentent le restaurant scolaire de Nangis. La différence est laissée à la charge des parents.

## **PARTICIPATION CLASSE DE DECOUVERTE**

Considérant que les enfants de Fontains fréquentant les écoles primaires de Nangis ont la possibilité de bénéficier des classes de découverte durant l'année 2015 / 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de participer financièrement au séjour des classes de découverte 2015 / 2016, (un séjour par enfant par cycle scolaire).

**Dit** que les familles bénéficieront du calcul de quotient par rapport au montant du SMIC en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

**Adopte** le mode de calcul suivant :

### **QUOTIENT FAMILIAL**

Inférieur ou égal à 0.50
Supérieur à 0.50 et inférieur ou égal à 1
Supérieur à 1 et inférieur ou égal à 1.50
Supérieur à 1.50 et inférieur ou égal à 1.75
Supérieur à 1.75 et inférieur ou égal à 2.25
Supérieur à 2.25 et inférieur ou égal à 2.75
Supérieur à 2.75 et inférieur ou égal à 3
Supérieur à 3 et inférieur ou égal à 3.50
Supérieur à 3.50

### **PARTICIPATION DES FAMILLES**

20 %
32 %
42 %
50 %
57 %
64 %
70 %
74 %
78 %

## **REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de réviser le prix de la redevance d'assainissement.

Vu la délibération n° 11/2015 fixant la redevance à 2,00€ le m3 d'eau consommée,

Considérant que les engagements financiers concernant les travaux en matière d'assainissement le conduit à proposer une augmentation de 30 centimes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Fixe** le montant de la redevance d'assainissement à 2.30 € le m3 d'eau consommée, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## **COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjoint, qui donne lecture du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour la Commune :

**Dépenses d'investissement** : 35 962.32 € Recettes d'Investissement : 27 918.29 € Soit un déficit de 8044.03 €.

**Dépenses de Fonctionnement** : 175 536.75 € Recettes de Fonctionnement : 235 672.74 € soit un excédent de 60 135.99 €.

**Résultat de Fonctionnement de Clôture 2014** : + 58 677.33 € en 2015. En 2015 : 60 135.99 soit un total de 118813.12 € pour l'exercice 2015.

**Résultat d'investissement de Clôture 2014** : 2504.46 €. En 2015 : - 8077.03 € soit un total de - 5539.57 € pour l'exercice 2015.

**Résultat cumulé** : 113 273.75 euros

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2015.

## **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015**

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir laissé la Présidence à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjoint, afin de donner lecture du compte administratif 2015 identique au compte de gestion 2015.

Compte Administratif :

**Section fonctionnement** : Dépenses : 175 536.75 € Recettes : 235 672.74 €

**Section investissement** : Dépenses : 35 962.32 € Recettes : 27 918.29 €

Résultat Cumulé : Dépenses : 211 499.07 € Recettes : 263 591.03 €

**Pour un résultat de 52 091.96 € + Résultat 2014 : 61 181.79 = 113 273.75 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2015.

## AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2015 à reporter au budget 2016 comme suit :

**Résultat de Fonctionnement** : + 118 813.32 €

**Résultat d'Investissement** : - 5539.57 €

Proposition d'affecter au budget de fonctionnement 2016, en recette, l'excédent de fonctionnement reporté 002 et d'affecter au budget investissement 2016, en dépenses, le déficit d'investissement reporté 001.

## BUDGET COMMUNE 2016

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjoint, qui donne lecture du budget 2016, pour la Commune.

**Dépenses d'investissement** prévues sont égales à 106 139.56 € (Mise en place du PLU, remboursement des échéances de prêt, Aménagement des abords du stade, Aménagement pour l'église, Achats petits matériels, Terrassements et reprises de concessions au cimetière, travaux de voirie, achats extincteurs.

**Recettes d'investissement** prévues sont égales à 106 139.56 € (Reversement de la TVA, frais d'étude et de recherche POS, le solde viré en section de fonctionnement).

**Dépenses de fonctionnement** prévues sont égales à : 335 517.32 €

Chapitre 60 (011) : Charges à caractère général : Fournitures (eau, chauffage, carburant, entretien, équipement, administratif, vêtements) : 15 600 €

Chapitre 61 (011) : Services extérieurs (locations, crédit-bail, maintenance, entretien de la voirie, des bâtiments, des véhicules, les assurances, abonnements documentation). 38 000.31 euros

Chapitre 62 (011) + (012) : Autres services extérieures (Services de Domicile, trésorerie, publicité frais postaux et télécommunications) : 20 400 €

Chapitre 63 (011 + 012) : Impôts et taxes (cotisation centre de gestion et avis taxes foncières) : 1 000.00 €

Chapitre 64 (012) : Charges de personnel (Salaires et charges personnel communal) : 84 700 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (Indemnités des élus + cotisations, subventions données, CDIS, école, collège Ru d'anceur, cantine) : 46 848.00 €

Chapitre 66 : charges d'intérêts : 160.27 €

Chapitre 68 (042) : Charges exceptionnelles : 2148.74 €

Chapitre 73 (014) : Reversements (FNGIR, SPIC) 26 660.00 €

Chapitre 023 : Virement à la section investissement : 90 000.00 euros

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 10 000.00 euros

**Recettes de Fonctionnement** prévues sont égales à 335 517.32 €

Chapitre 002 : Excédent reporté : 118 813.32 €

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 4000.00 euros

Chapitre 70 : Produits des services (Mise à disposition de l'employé communal pour le SIAEP, recettes fêtes) : 1 100.00 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes (Impôts locaux + Contribution FNGIR+ Pétrole +Mines voieries + taxe additionnelle des droits de mutation): 143 600 €

Chapitre 74: Dotations, Subventions et Participations (Dotation élus, Remboursement élections, dotation DGF, dotation du FDTP, Taxe foncière, Taxe Habitation) : 65 504 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante (location salle + redevances) : 2 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Adopte** le budget 2016 de la Commune s'équilibrant en recettes et en dépenses :

**Fonctionnement 335 517,32 € investissement 106 139,56 €**

## COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjoint, qui donne lecture du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour l'assainissement :

**La section investissement** : Dépenses à hauteur de 364 683.10 € (Test Ingénierie + frais d'étude + Amortissements) Recettes à hauteur de 367373.55 € (Dotation Agence de l'eau + Subvention Agence de l'eau et du CG77 + emprunts + Amortissement des biens) Soit un Résultat de l'exercice 2015 de 2 690.45 euros et un résultat de clôture 2015 égal à 16 691.60 € (2690.45 € - 14 001.15 € Résultat 2014)

**La section fonctionnement** : Dépenses à Hauteur de 18316.21 € (Electricité + Curage + Amortissement Station + parafoudre) Recettes à hauteur de 15 608.89 € (Remboursement du SIAEP des taxes solde 2013 et avance 2014 + quote-part amortissement des subventions) Soit un Résultat de Clôture de l'exercice 2015 de - 2707.32 € et un résultat de clôture 2015 égal à 7490.16 euros (-2707.32 euros + 10197.48 euros Résultat 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2015.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir laissé la Présidence à, Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjoint, afin de donner lecture du compte administratif 2015 identique au compte de gestion 2015.

Soit un Résultat de Fonctionnement de 7 490.16 € et un Résultat d'investissement de 16 691.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2015.

### **AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT**

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2015,

Proposition d'affectation : 16 691.60 euros en section d'investissement en recette 001 sur le budget 2016 et 7490.16 euros en section de fonctionnement en recettes 002 sur le budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2015

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle Caroline PYDO 2<sup>ème</sup> adjoint, qui donne lecture du budget 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget 2016 du budget d'assainissement.

**Dépenses d'Investissement** sont égales à 68 240.28 € € (Amortissement des subventions d'équipements, + solde Immobilisations en cours (sur 389 948.01 euros reste 42 500.99 à réaliser).

**Recettes d'investissement** sont égales à 68 240.28 € (excédent 2015 de 16 691.60 € + solde Subvention CG + Eau 16 605 €+ 1 870. 00 €, + solde emprunt agence de l'eau 4 700.00 euros + amortissement des immobilisations 3 323.83 euros+ 469.31 euros) + virement de la section de fonctionnement : 23 739.86 €

**Dépenses de Fonctionnement** sont égales à 44 009.45 € (électricité + eau + diverses réparations + charges d'intérêts de l'emprunt CDC + Amortissement des immobilisations station et parafoudre)

**Recettes de Fonctionnement** sont égales a 44 009.45 € : (Report de l'excédent de 7490.16 € + Redevance Syndicat des eaux reste de 2014 + 2015 + Quote-part des subventions d'investissement)

### **MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2016 / 2020**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Président du SDESM (Service départemental des énergies de Seine-et-Marne) informant que le contrat de maintenance de l'éclairage public conclu par les précédents syndicats intercommunaux, aux profit des communes adhérentes ne percevant pas la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, arrivent à terme début Septembre 2016 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016/2020).

### **RECRUTEMENT D'UN OUVRIER D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AUPRES DE POLE EMPLOI**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'absence de l'employé communal qui se trouve actuellement en congé de maladie, il a été décidé de contacter Pôle emploi, ceci afin de se renseigner sur un contrat unique d'insertion (C.U.I.).

L'agence Pôle emploi a fait parvenir des C.V. de personnes éligibles à ce C.U.I. et une personne a retenu l'attention car elle semblait correspondre au profil recherché.

Ce contrat unique d'insertion est basé sur 20 heures de travail maximum avec une aide prise en charge à 70 % de la rémunération correspondant au SMIC.

Le futur employé exercera ses fonctions sur la base de 35 heures. Les 15 heures restantes à payer seront à la charge de la commune.

Cette personne serait recrutée pour 6 mois renouvelable avec une période d'essai de 1 mois. Ce C.U.I. pourra être renouvelé 4 fois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter une personne dans le cadre d'un contrat de droit privé d'insertion pour une durée de 6 mois à raison de 35 heures par semaine, renouvelable autant que de droit jusqu'à éventuellement 24 mois.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cet emploi entre l'état, représenté par Pôle emploi et la collectivité de FONTAINS.

## **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont apporté leur aide pour le montage des barrières du stade. Une vingtaine de mètres reste encore à réaliser.

Merci également aux Fontenois et Fontenoises ayant tondu les pelouses face à leurs propriétés.

➤ Le rallye pédestre de la communauté de communes traversera notre village le 12 Juin 2016 dans la matinée.

L'après-midi, la traditionnelle course cycliste traversera elle aussi le village, ceci à compter de 13 heures 30. A cette occasion, le stationnement des véhicules sera interdit Rue de Trévois, Place de l'église et Rue des Forts, ceci à compter de 13 Heures.

➤ Un affaissement de chaussée s'est produit Place de L'église le Dimanche 10 Avril. Les services de l'agence Routière territoriale de Provins ont été avisés et se sont rendus immédiatement sur place. Le dossier est actuellement en traitement avec la société « La Limousine » et Test ingénierie. « Prudence à proximité de ce secteur. » L'éclairage public restera allumé toute la nuit pour des raisons de sécurité.

➤ Un vol de bicyclette dans une propriété a été signalé. Soyons vigilants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,  
Didier BALDY